

Date de mise à jour : 16/11/2021

Axe : 1 VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE

Objectif : 1.2 Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti privé



Action : 1.2.3 Soutenons la rénovation énergétique du résidentiel

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Résidentiel / Energie / Précarité / Patrimoine	Atténuation et adaptation	X	X	X	

Porteur(s) de l'action :

Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Contacts : Leila DOUAIR, chef de service amélioration de l'habitat privé, leila.douair@alsace.eu

Véronique Charlier, référente départementale de l'habitat (bailleurs sociaux) veronique.charlier@alsace.eu

CC du Pays de Niederbronn-les-Bains (CCPN) - CC Sauer Pechelbronn (CCSP) - CC du Pays de Wissembourg (CCPW) - CC de l'Outre-forêt (CCOF) - CC de la Basse-Zorn (CCBZ) – CA de Haguenau (CAH)

Communes de Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Mertzwiller, Gundershoffen, Hoerdt, Weyersheim, Wissembourg, Brumath, Bischwiller, Val de Moder et Engwiller.

Partenaire(s) technique(s) :

Opérateur PIG Rénov-habitat : Urbam conseil – pig67@urbam.fr

Conseillers techniques dans le cadre du dispositif sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial : PNR des Vosges du Nord et CAUE 67

Opérateur OPAH-RU Bischwiller et Haguenau : non désigné à ce jour

Programme logements sociaux : AREAL, bailleurs sociaux

Partenaires financiers : ANAH, Action logement, Banque des Territoires, Procivis Alsace, Collectivités territoriales

Contexte

La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur du territoire de l'Alsace du Nord, sur les plans énergétique et climatique mais également économique et social. Elle se développe, mais en-dessous des besoins quantitatifs et qualitatifs pour l'atteinte des objectifs climat-énergie nationaux et régionaux.

Des aides nationales à la rénovation sont en place mais elles sont insuffisantes au regard des besoins et des moyens de certains publics qui nécessitent par ailleurs un accompagnement renforcé spécifique :

- les ménages aux revenus les plus modestes
- les propriétaires de maisons patrimoniales, qui nécessitent l'utilisation de matériaux et de techniques adaptées
- les cœurs de ville et bourg-centre à redynamiser (aspects urbanistique, habitat, patrimonial, environnemental et économique avec pour objectif d'adapter le commerce, l'habitat et les services à l'arrivée d'une population aux attentes nouvelles et de lutter contre l'affaiblissement progressif de la croissance démographique et économique de ces pôles).

Descriptif de l'action

• PIG Rénov'habitat 67 pour les personnes éligibles aux aides ANAH

Bénéficiaires : propriétaires occupants (PO) sous conditions de ressources, propriétaires bailleurs (PB) sous condition de loyer.

Un opérateur conseille les personnes éligibles dans leur projet de rénovation et accompagne le dossier financier.

Le dispositif comprend, selon différentes formules :

- un abondement des aides financières de l'ANAH par la CeA et l'EPCI ou la commune partenaire à parts égales
- un renforcement des permanences de l'opérateur
- une action d'animation renforcée à l'immeuble auprès des propriétaires et locataires

Situation 2021	CAH	CCPN	CCSP	CCOF	CCPW
Abondement des aides	par commune volontaire, entre 5 et 10% PO + PB	10% PO + PB	5 à 10% PO + PB	–	5% PO
Renforcement des permanences	à Val de Moder, Brumath et Bischwiller	oui	oui	oui	oui
Animation renforcée	par commune volontaire, 300 à 4000€ selon nb logts				

• **Dispositif de sauvegarde de l’habitat patrimonial**

- Bénéficiaires : propriétaires de maisons construites avant 1948
- Conseil : par un architecte-expert dans leur projet de rénovation (matériaux et procédés techniques)
- Aide financière : pour les travaux de sauvegarde et de valorisation de l’habitat, majorée s’ils incluent des travaux d’amélioration thermique respectueux du bâti ancien (aide cumulable avec les aides de l’Anah).
- Financement : la CeA attribue et verse ces aides sur les crédits délégués de l’Anah, abondés par la CeA et les EPCI et communes partenaires, avec préfinancement possible par le biais de Procivis Alsace.

Situation 2021	CAH	CCPN	CCSP	CCOF	CCPW	CCBZ
Abondement des aides	Bischwiller, Brumath, Engwiller. Haguenau en réflexion	oui	oui	oui	oui	Hoerdtsheim, Weyersheim

• **OPAH – RU / ORI sur les centre-villes de Haguenau et de Bischwiller**

(OPAH-RU : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat - Renouvellement Urbain)

Les objectifs visés par l’action sont, notamment, la lutte contre l’habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique et la réduction du taux d’effort énergétique des ménages les plus modestes, la mise en valeur du patrimoine bâti ancien et la remise sur le marché des logements vacants structurels. Actions mises en place :

- repérage renforcé de l’habitat indigne et très dégradé (HITD)
- animation et accompagnement des propriétaires des bâtiments identifiés comme prioritaires
- aides financières à la rénovation (abondement des villes de Haguenau et Bischwiller aux aides ANAH : Habitat indigne et très dégradé, Rénovation énergétique et Copropriétés)
- soutien à la poursuite des acquisitions-améliorations par les organismes de logement social
- appui au changement d’usage des locaux inadaptés

Objectif : 190 logements ayant fait l’objet de travaux de réhabilitation.

• **Petite ville de demain pour 5 communes de l’Alsace du Nord**

- 4 communes de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-bains : Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Mertzwiller et Gundershoffen
- la ville Wissembourg

Le contenu des programmes sera défini courant 2022. Inscrits dans les trois priorités du Plan de relance national que sont l’écologie, la compétitivité et la cohésion, ils traiteront de la rénovation énergétique des logements.

• **Rénovation énergétique des logements sociaux**

La CeA appuie financièrement, sous conditions de gain énergétique, la rénovation thermique des logements sociaux classés en étiquette D, E, F et G, en attribuant aux bailleurs sociaux une subvention calculée sur le montant des intérêts dûs au titre des éco-prêts, dans le cadre d’une convention avec l’AREAL et la Caisse des Dépôts.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l’Etat 2021, la CeA mobilise les crédits prévus par l’Etat pour les bailleurs sociaux engagés dans des opérations de réhabilitation lourde de leur parc social, qui démarreront en 2021 (crédits 2022 et règles d’attribution à confirmer le cas échéant).

Calendrier							Remarque
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
PIG rénov’habitat 67 / Alsace			A voir nouveau conventionnement Anah 2024-2027				Conventions de 3 ans avec les EPCI
Pg de sauvegarde de l’habitat patrimonial							
OPAH-RU Haguenau et Bischwiller							
Petites villes de demain							
Logements sociaux D, E, F, G							
Indicateurs de suivis							Objectifs
Nombre de logements ayant fait l’objet de travaux de rénovation énergétique selon les types de logements (occupant, bailleur, copropriété, sortie de vacance, bâtiment patrimonial, bailleur social...)							
Nombre de rénovation énergétiques ayant fait appel à des matériaux biosourcés							
Montant des travaux effectués (dont énergétiques)							
Montant des aides attribuées (ANAH, CeA, EPCI et communes...) selon les dispositifs							
Estimation du gain par rénovation, extrapolation du gain global (kWh, teq CO ₂)							